

Des mises en place inquiétantes pour l'avenir de la démocratie

Par Colette Lespinasse
28 juin 2020

Depuis le début de l'année 2020, des groupes armés qui contrôlent des quartiers populaires de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, gagnent du terrain.

Mais à partir de l'annonce des mesures pour contrer la pandémie de la COVID-19, on a l'impression qu'ils sont devenus plus forts et mieux organisés. Alors que l'actualité se concentre sur le Coronavirus, les groupes armés agissent en toute impunité, blessant, tuant, incendiant, dans l'indifférence totale.

Au cours des deux dernières semaines du mois de mai 2020, des quartiers du bas de la ville de Port-au-Prince comme Pont Rouge, Cité Soleil, considérés comme bastion de la résistance contre l'actuel président, ont été le théâtre de graves violences.

Après avoir conquis toute la sortie Sud de la capitale rendant difficile les déplacements des citoyens et citoyennes, ces groupes semblent dominer maintenant toute la sortie Nord. Désormais, très puissants, ils ont annoncé à grand renfort de publicité, qu'ils se sont fédérés en une structure dénommée G-9 ayant des représentations dans tous les quartiers et même dans certaines villes de province. A leur tête, un ancien policier que la police dit rechercher, mais qui participe dans de nombreuses activités du gouvernement dont des distributions de nourriture dans les quartiers pauvres.

Tout le monde savait que des affrontements avaient eu lieu, mais on était loin de s'imaginer l'ampleur des dégâts dans des zones situées à peu de kilomètres du palais national et à proximité de plusieurs bases de la Police Nationale d'Haïti. Deux rapports sur ces événements publiés par deux organisations de droits humains, la Fondation Je Klere (FJKL) et le Réseau National de Droits Humains (RNDDH) font état de plus d'une trentaine de personnes assassinées, de nombreux blessés et des dizaines de maisons incendiées. Les conclusions des deux rapports sont pratiquement les mêmes : des groupes armés sèment la terreur en toute impunité avec la bénédiction d'instances de l'Etat. Le but serait de contrôler ces quartiers, considérés comme réservoirs de votants en y évitant la pénétration de l'opposition, tout ceci en perspectives d'élections à venir. Les organisations de droits humains ont documenté la participation, dans ces incidents graves, d'agents de l'Etat accompagnés de chars blindés aux côtés des groupes armés qui sèment le deuil.

C'est dans ce contexte délicat, que le gouvernement des Etats-Unis a déporté vers Haïti M. Emmanuel Constant, leader du mouvement paramilitaire appelé FRAPH (Front Révolutionnaire pour l'Avancement et le Progrès Haïtien), responsable de plusieurs tueries après le coup d'Etat contre Aristide en 1991. C'est dans ce même contexte qu'on apprend aussi des saisies spectaculaires de cargaisons d'armes automatiques de grands calibres à la douane. C'est dans ce même contexte que sont publiés plus d'une quarantaine de décrets présidentiels, certains touchant aux fondements mêmes des droits civils et politiques des citoyens, comme celui sur la carte d'identification nationale qui servira aussi de carte électorale.

La COVID-19 semble offrir au pouvoir en place en Haïti de grandes opportunités pour avancer sur certains projets peu démocratiques. Sans parlement qui servirait de contre-pouvoir, face à une opposition affaiblie et une population très préoccupée pour sa survie, le pouvoir semble n'avoir devant lui aucun obstacle pour mettre en place son agenda. Tout ceci se passe sous les regards indifférents, certains disent complices, d'une certaine communauté internationale très présente en Haïti. Dans son rapport au Conseil de Sécurité des Nations-Unies le 19 juin dernier, Mme La Lime, cheffe du Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) à peine, a fait état de ces incidents. Elle a préféré mettre les projecteurs sur la nécessité d'une réforme de la constitution haïtienne, appuyant ainsi la démarche déjà initiée par l'actuel président de fabriquer une nouvelle constitution.

L'histoire d'Haïti recèle de nombreux moments de parenthèses démocratiques et de dictatures. Celles-ci commencent toujours par la mise en place de groupes paramilitaires pour le contrôle de la population et une réforme constitutionnelle pour adapter la loi mère au bon vouloir du chef. Le contexte actuel ressemble beaucoup à ceux décrits par de nombreux historiens sur la genèse des dictatures haïtiennes. Ce qui se passe actuellement en Haïti, annonce-t-elle la fin d'une période de construction démocratique initiée après la chute des Duvalier ? Les organisations démocratiques trouveront-elles la force nécessaire pour contourner ces mises en place et avancer résolument vers la concrétisation de ces changements pour lequel tant de vies ont été sacrifiées après le 7 février 1986 ?